

COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE

Procès-verbal Réunion du 09 juin 2026

Questions Sociales et Économiques

Présents :

M. Frédéric GUIMBAL

M. Sylvain JAFFRE

Mme Agnès PEREZ

Mme Amélie VIAUD

Mme Virginie PLATEAU

Mme Mélissa PANNETIER

M. Lyliam CHAPILLON

M. Hervé NAUD

M. Claude GARNIER

M. Jérémy CAUGNON

M. Charly VILLENEAU

Absent :

M. Fabien SEILLIER

Mme Marjorie DUMESNIL

M. François FOTTORINO

M. Nuno DA SILVA MACHADO

M. Benjamin MONTCHAL

Mme Serenella MERCIER

Mme Valérie GRAVELEAU

Mme Cathy BRETINEAU

M. Aristide COLPART

Absent :

M. Fabien SEILLIER

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2026.

2. Présentation des élus et présentation du fonctionnement du CSE.

La Direction rappelle le rôle essentiel des membres du CSE :

- Représenter l'ensemble des salariés,
- Résoudre les problèmes rencontrés par les salariés,
- Créer du lien entre les salariés.

La Direction rappelle l'utilisation des heures de délégation et des bons de délégation ainsi que le délai de prévenance. A ce sujet, tous les membres du CSE s'engagent pour une parfaite transparence bien qu'il n'y ait pas de délai de prévenance légal.

3. Désignations Elections secrétaire et trésorier du CSE et de leurs adjoints.

Sont élus à l'unanimité :

- Secrétaire : Madame Marjorie DUMESNIL.
- Secrétaire adjoint : Monsieur François FOTTORINO.
- Trésorier : Monsieur Lyliam CHAPILLON.
- Trésorier adjoint : Monsieur Hervé NAUD.



4. Désignation du Référent Harcèlement au sein du CSE

Madame Nella MERCIER est désignée référente harcèlement.

5. Formation des élus du CSE pour le CSSCT.

Formation santé, sécurité et conditions de travail :

- 5 jours pour les nouveaux membres, titulaires comme suppléants,
- 3 jours de mise à niveau pour les anciens,
- Obligatoire selon l'article L2315-18 du Code du Travail.

Formation économique :

- 5 jours maximum,
- Financée par le CSE.

6. Situation économique.

Un bon 1er trimestre mais une baisse en avril (résultat négatif). En cause, secteur aéronautique très complexe.

- Bus : continuité d'activité, chiffre d'affaires légèrement en retrait par rapport à 2025. Forte concurrence, équilibre fragile. Arrêt des collections à Rorthais.
 - Ferro : homologation TGV validée, forte montée en cadence à prévoir.
 - Aéro : situation très complexe due au problème d'approvisionnement sur les rivets (3 fournisseurs de rivets dans le monde dont 1 qui a brûlé). 6 ou 7000 heures de montage en retard à ce jour chez TFCM, rattrapage radical demandé par SAFRAN.
 - Challenge TFCM : réorganisation interne (nouvelles machines type ébavureuse).
- Juin et juillet : nous devons performer.

7. Avancée sur les travaux

Ordre du flux :

- Réduction de la poutre du Sheetmaster de la 5000.
- Ebavurage / ajustage : investissement, nouvelle ébavureuse (va passer 90% du volume).
Attention : enjeux sur les rayures, reprise systématiquement manuelle.
Déménagement autour du 23/06 de l'ébavurage + ajustage. 2 perceuses à colonne prévues.
- Pliage : déplacement des plieuses + installation nouvelle rouleuse pendant les congés d'été.
- Contrôle : remise au propre du sol à venir.
- Soudage : nouveaux box à imaginer, investir l'espace actuel du contrôle, chiffrage de solution d'aspiration pour les box : deadline novembre 2026.
- Peinture : pas de changement majeur. A terme, le tunnel n'existera plus. Génère de la chaleur, de l'inconfort. Cabines en prévision.
- Chaîne SURTEC : dossiers déposés à la DREAL.
- Corindonnage, prévoir un pôle technique de recyclage à l'extérieur, au niveau du Tivoli, en novembre.
Celui démonté aux expéditions étant vétuste, il est prévu l'extension du Tivoli jusqu'à la façade.
Nouvelle organisation : plus rien dehors y compris gabarits de soudage. Investissement lourd : plusieurs centaines de mètres carrés concernés.
- Expéditions : organisation des passages piétons, porte extérieure « rapide » pour éviter les vagues de froid ou chaud avec la mise en place d'un SAS.

Auvent : devant les expéditions (env. 6 mètres de portée) pour charger au sec, protéger la marchandise, harmoniser l'aspect extérieur du bâtiment.

- Rorthais et Aytré mis en stand-by pour le moment. Néanmoins, la société a déjà investi dans une machine à découpe : 1030 pour Rorthais. Réorganisation des ateliers et bureaux en prévision, sujet à relancer à partir de novembre, sachant que la collection va disparaître. Salle de pause prévue dans le réaménagement. Plan édité, à faire en 2027.
- Aytré : Faut-il investir dans un Tivoli ? Beaucoup de stockage, prend beaucoup de place ce qui devient très compliqué avec le FNM (12 restants à sortir). Attention à la montée en cadence iso AT VPF.

8. Information sur la mise en place de la charte de vie en open space (copie jointe)

Une charte de vie en open space est mise en place. Elle est à consultable sur l'Intranet.

9. Prise des congé payés à l'issue d'un arrêt maladie d'un mois

Rappel 2.083 jours de congés payés sont crédités par mois et 1,67 lorsque le salarié est en arrêt maladie sur la totalité du mois.

Désormais, à partir d'un mois d'arrêt maladie, les congés acquis pendant l'arrêt devront être posés à la reprise du travail. Un courrier sera envoyé automatiquement aux personnes concernées pour leur expliquer la pause des congés payés et la possibilité de solliciter une visite de pré reprise auprès du centre de santé au travail et un entretien de liaison auprès de l'employeur.

Chaque cas sera traité individuellement.

10. Organisation du repas d'été : intégralement financé par TFCM et non le CSE

Le repas d'été est reconduit cette année et est fixé au vendredi 31 juillet après-midi, à la pêcherie de Damvix. L'usine sera fermée, les horaires de récupération seront imposés par la Direction et communiqués ultérieurement.

11. Changement des horaires pour les équipes compte tenu de la chaleur estivale

Pratique historique : horaires d'été à partir de début juillet ou en fonction des pics de chaleur.

- Soudage, ébavurage : horaires décalés le matin : 05h45-13h20 avec 20 minutes de pause(35h) et 05h45-14h05 avec 20 minutes des pause (38h)
- Découpe, Peinture et pliage : Mise en place d'une équipe de nuit avec une équipe du matin.
- Bureaux : décalage à envisager selon les pics de chaleur.
Attention, ces décalages seront appliqués pour l'ensemble du service, dans l'intérêt commun.
Cas particuliers traités individuellement.
- Aytré / Rorthais : ne pas hésiter à solliciter Monsieur Sylvain JAFFRE.

12. Echange sur règlement intérieur du CSE

Le CSE avait un règlement intérieur pour la précédente équipe. La Direction peut proposer sa trame. Il sera présenté et voté lors de la prochaine réunion de CSE.

13. Questions du CSE

- a. **Augmentation de la valeur du point ancienneté et de l'indemnité de repas applicable au 1er mai 2026**
Bientôt applicable. TFCM n'étant pas adhérent à l'IUMM, elle est tenue d'attendre l'application de l'extension.
Elle sera revalorisée automatiquement le mois de l'application de l'extension.
- b. **Suite à l'annonce du gouvernement de la défiscalisation de la prime carburant, la Direction envisage-t-elle d'en verser une aux salariés ?**
Cumul avec le forfait mobilités durables (FMD)
La prise en charge des frais de carburant par l'employeur est cumulable avec le forfait mobilités durables (FMD), avec une exonération totale possible dans la limite de 800 € par an (dont maximum 600 € de prise en charge carburant depuis juin 2026).
La Direction ne souhaite pas l'attribuer et rappelle que les salariés peuvent venir voir le service RH pour connaître les salariés proches de leur domicile pour d'éventuels covoiturages si les salariés le souhaitent.
- c. **La prime « Partage de la Valeur » sera-t-elle reconduite en juillet de cette année ?**
Même si la situation financière de TFCM s'est améliorée, le versement d'une participation aux salariés n'est pas encore possible cette année car TFCM doit d'abord terminer de rembourser ses dettes envers l'actionnaire.
Cependant, la Direction souhaite récompenser les salariés pour leurs efforts, une prime de partage de la valeur sera donc de nouveau versée cette année. Elle sera probablement un peu plus élevée que l'année dernière.
- d. **Face à la nouvelle augmentation du SMIC, à l'inflation et la hausse importante du carburant, une augmentation générale est-elle envisagée ?**
Une augmentation générale avait été appliquée au début de la reprise de TFCM. La Direction ne souhaite pas réitérer, elle préfère récompenser la productivité individuellement via les revues salariales mensuelles.
- e. **Les salariés du site de Rorthais, ainsi que l'équipe Peinture Damvix souhaiteraient bénéficier d'un retour de CASC hebdomadaire.**
Ne pas hésiter à relancer et solliciter les responsables. La réorganisation en peinture va permettre aux responsables de reprendre la main sur les débriefs CASC.
Chaque responsable sera sensibilisé pour une restitution régulière.
Le CASC sera affiché chaque semaine par la Direction et il est également consultable sur l'Intranet.
- f. **Discussion sur le détail des NC.**
Non-conformités : matériel identifié sur palette avec scotch rouge et analyse de la cause.
Les salariés pensent qu'une simple analyse suffirait, la cause pouvant être source de tensions entre services.
La Direction souhaite que la cause continue de figurer dans la NC. Il faut la considérer comme un outil de classification des NC et non une remarque personnelle. La relation

entre services doit primer avec le respect mutuel ainsi qu'un discours bienveillant. Connaître la cause de son erreur, permet de progresser, bienvenue aux erreurs !

g. Les salariés souhaiteraient des tee-shirts plus légers pour l'été dans les ateliers.

La Direction pense que les polos (100% coton) sont plus présentables et pas forcément plus chauds que les tee-shirts. La Direction ajoute que des tee-shirt manches longues pour le soudage sont en test. Ils sont arrivés en avril.

h. Vestiaires femmes : nombre insuffisant.

Pour rappel, actuellement 17 casiers pour 19 occupantes, 43 femmes en production. Agrandissement des vestiaires prévus courant 2027. La Direction propose de commander des demi vestiaires (90cm) en attendant les travaux. Le CSE pense que cela ne sera pas suffisant. Après réflexion, la Direction envisage d'ajouter une petite salle complémentaire.

i. Sanitaires : VMC nécessaires dans les toilettes.

Prévue, reçue, à installer.

j. Coin repas : restes périmés dans les réfrigérateurs.

Une affichette sera créée pour informer les salariés de la disponibilité des repas. Pourquoi pas un emplacement spécial dans le frigo avec une affiche : « Servez-vous » ? La date des repas sera indiquée sur les emballages pour pouvoir les consommer ou les jeter et éviter les restes périmés. La Direction rappelle qu'elle a prévu l'achat d'un nouveau réfrigérateur.

k. Qu'en est-il des entretiens professionnels ?

Il y a un retard certain. Les personnes souhaitant passer cet entretien peuvent solliciter Amélie, ou son responsable sans attendre la convocation.

14. Questions diverses

- RTT pour les contrats 35h : une erreur a été commise et il a été retiré 1 RTT au lieu d'un demi. Régularisation à venir sur la prochaine fiche de paie.
- Mégots : les bacs ne sont pas des cendriers, ils tombent facilement et les mégots se retrouvent par terre, il faut impérativement ramasser ses mégots et utiliser les cendriers existants. Le CSE demande la mise en place de cendriers supplémentaires.
- Fermeture du pont du 14 juillet : l'activité TFCM étant très forte, le site restera donc ouvert le 13 juillet. Ne pas hésiter à se manifester auprès de son responsable en cas d'impossibilité.
- Local CSE : le sol doit être refait mi-juin (à confirmer), chaises + table ok – manque meubles de rangement.
- Le CSE accepte que la mention « membre du CSE » apparaisse dans le trombinoscope.
- Prochain CSE CSCT le 22/07/2026 à 09h30.

La Secrétaire du CSE

Mme Marjorie DUMESNIL

